



Suite aux fortes et longues précipitations de ces derniers jours engendrant de nombreuses coulées de boues sur les routes de Saint Mury et Sainte Agnès, c'est cette fois-ci un important glissement de terrain qui s'est produit au-dessus de la Riente Colline, allant jusqu'à menacer des habitations.

La situation est aujourd'hui stable mais reste sous surveillance quotidienne avant d'entamer des travaux plus conséquents.

Nouvelles plus réjouissantes, les projets pour notre commune continuent d'aller bon train. Merci pour votre participation aux trois ateliers de réflexion pour le projet du Grand Joly.

La traversée du hameau de la Gorge va être enfin sécurisée, résultat d'un projet pour le moins ambitieux. Nous nous réjouissons également de l'investissement du Symbhi pour rénover les berges du Vorz et ainsi renforcer la sécurité des habitants.

Le Conseil Municipal des jeunes (CMJ) va être renouvelé début 2024. A vos candidatures !

Nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Vous êtes cordialement invités aux vœux du Maire
qui auront lieu **le vendredi 12 janvier à 19h**
dans la salle du 1er étage du presbytère

Glissement de terrain à la Riente Colline

Jeudi 14 décembre, en début d'après-midi un important glissement de terrain s'est produit au Mollard au dessus de la Riente Colline. La coulée de boue déracinant un arbre au passage, menaçait la maison située en contrebas. Cet événement a nécessité l'alerte auprès du service de la Protection Civile de la préfecture, l'intervention du SDIS (service départemental des secours) et du service RTM (restauration des terrains en montagne)



Les pompiers arrivés rapidement sur les lieux ont procédé aux premières mesures d'urgence, tronçonnage de l'arbre et évaluation du périmètre de sécurité à établir. C'est ainsi que les habitants des deux maisons en aval ont été invités à évacuer pour la nuit.

L'expertise de M. Dupire du RTM, habitant de Ste Agnès, a conclu à la nécessité de travaux d'urgence effectués le soir même, une tranchée d'environ 80 m traversant toute la zone impactée a été terrassée permettant ainsi l'écoulement des eaux jusqu'au réseau pluvial.

Le lendemain, la visite de contrôle a permis de constater le bon fonctionnement de la rampe drainante.

Afin d'éviter que les eaux provenant de la résurgence ne s'écoulent directement sur les matériaux et ne provoquent l'obstruction de la tranchée drainante, un tuyau a été installé pour canaliser les écoulements et les diriger hors de la zone de glissement de terrain.

Les habitants ont pu réintégrer leur habitation.

Cet événement intervient après un épisode de précipitations particulièrement élevées, 362 mm sur les trente derniers jours, comparé aux 120 mm des normales saisonnières.

Commémoration du 11 novembre 1918

La commémoration de l'armistice de 1918 s'est tenue, comme à l'accoutumée devant le monument au mort de Saint Mury puis devant celui de Sainte Agnès, avec la participation des pompiers et les enfants de l'école primaire.



Nous tenons à remercier Véronique Dussy et Myriam Fortelle, les deux enseignantes, pour avoir préparé les enfants à ce bel investissement dont ils ont fait preuve durant cette commémoration.



Merci à Roxanne et à Arthur pour nous avoir fait partager, avec beaucoup d'émotions, des lettres de poilus adressées à leur famille. Merci également à la chorale de tous les enfants pour avoir chanté, avec beaucoup de conviction, la Marseillaise, notre hymne national.



Les jeunes à la relève !



Un CMJ renouvelé et élargi au 10-12 ans !

L'équipe actuelle tardivement élue en déc 2021 est en fin de mandat. Nous la remercions sincèrement pour le travail accompli. Nous allons donc organiser de nouvelles élections début 2024 avec une nouveauté :

Jusqu'à maintenant les jeunes faisaient partie des années collège-lycée. Nous avons décidé, durant ce nouveau mandat qui se profile, d'y inviter aussi les âges CM. Ainsi, les jeunes nés entre 2006 et 2014, et leurs parents, recevront début janvier, un courrier les invitant à aller voter. Pour celles et ceux qui le souhaitent, ils pourront se présenter pour être candidats au Conseil Municipal des Jeunes. Les dates à retenir : les courriers nominatifs seront envoyés à partir du 8 janvier, puis sera organisé le samedi matin 20 janvier un petit déjeuner d'information, rassemblant les jeunes, leurs parents, et le CMJ actuel. Les élections auront lieu le samedi 03 février au matin. Si des jeunes ont été oubliés, n'hésitez pas à nous alerter !

Allez visiter le site de Sainte Agnès, <https://sainte-agnes.fr/> rubrique Municipalité puis CMJ !

Réunion autonomie et après...



Vous aviez été nombreux à assister à la réunion le 13 octobre. Depuis nous avons continué à travailler sur ce thème et nous pouvons aujourd'hui vous proposer différents services.

Le secrétariat de la mairie met à votre disposition un panel d'informations sur les thèmes suivants :

Mobilité : des formulaires d'inscription sont à votre disposition pour profiter de différents services de transport de ToutGo (pour les personnes à mobilité réduite, transport à la demande pour tous et sur la ligne scolaire.

Attention une inscription préalable est nécessaire pour profiter de ces offres.

Logement : Il existe plusieurs formules d'habitat quand on avance en âge, et des possibilités pour adapter son logement si on souhaite rester chez soi le plus longtemps possible. Informations disponibles sur demande à la Mairie.

La Maison de l'Autonomie tient à jour un annuaire et un recueil de fiches pratiques : nous pouvons vous aider à trouver la bonne information et à vous orienter vers la bonne personne. Renseignements au secrétariat de la mairie.

Un service dédié du département « la Maison de l'Autonomie » est également à votre disposition sur rdv.

Mais rappelez-vous le maître mot quand on avance en âge reste toujours anticiper,

Prochain Rendez-vous au printemps pour une nouvelle réunion autonomie à Sainte Agnès.

Des nouvelles de la Forêt

La commune de Sainte Agnès a bénéficié de l'opération **un arbre, un habitant**, la plantation de 100 feuillus, hêtres et érables sycomore s'est déroulée cet automne.



Le montant des travaux de 4 580€ HT, comprenant les travaux de plantation, la protection des jeunes pousses et le suivi sur deux ans est subventionné par le département à hauteur de 3 236€.

Par ailleurs un groupe de bénévoles s'emploie depuis l'an dernier à replanter des sapins gratuitement sur les parcelles communales. Il a également pris en charge une partie des travaux d'entretien du parcellaire, réduisant de manière conséquente la facture, nous les en remercions vivement.

Si vous vous promenez dans la forêt, vous avez remarqué les nombreuses coupes effectuées, la plupart le sont par les propriétaires privés. Nous vous rappelons à cette occasion l'obligation de déclarer les chantiers forestiers en mairie et de faire un état des lieux si la voirie communale est empruntée par les engins de débardage. De même, le stockage des bois sur une parcelle avant leur évacuation doit recueillir l'autorisation du propriétaire. Nous attirons particulièrement l'attention des propriétaires sur la nécessité d'éviter le stockage sur les zones de reproduction des batraciens même celles situées hors zone humide sensible déclarée.

Nous avons été interpellés sur l'état sanitaire de la forêt communale, (sécheresse et scolyte) et notamment, sur les raisons pour lesquelles nous n'effectuons pas plus de coupes rases. La forêt communale est gérée par l'ONF qui obéit à un plan pluriannuel de coupes établi par ses techniciens. Ces coupes se font par prélèvement différencié et non par coupes rases. Ce procédé permet la régénération naturelle de la forêt et empêche l'érosion des sols. Elle répartit de plus les bénéfices d'exploitation sur un temps long. Nous avons vu ci-dessus que la plantation d'arbres a un coût élevé (45,80€/arbre) ce qui serait impossible à supporter sur le budget communal si on procédait à des coupes rases suivies de replantations.

Projet d'aménagement du Vorz



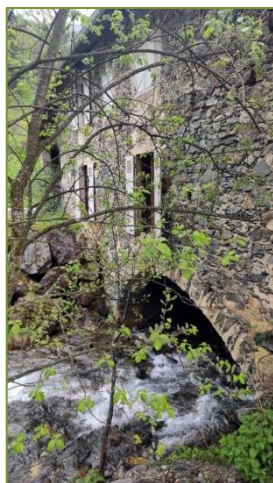
Le torrent du Vorz subit des crues torrentielles particulièrement rapides et caractérisées par un transport solide important. La crue d'août 2005 en est un exemple particulièrement illustratif. La divagation du torrent et les débordements ont, à cette époque, fortement impactés le hameau de la Gorge (environ 60 habitants). Des travaux ont été entrepris en urgence afin de sécuriser les enjeux du site juste après l'évènement et dans les deux années qui ont suivi (jusqu'en novembre 2007). Des travaux complémentaires ont été menés ensuite sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Balcons de Belledonne (2010, 2011) afin de compléter le système de protection. Ces ouvrages ont été fortement sollicités par les crues successives du torrent et sont aujourd'hui en mauvais état, et un confortement du système de protection est apparu nécessaire. Dans la continuité des démarches entreprises par les collectivités par le passé, et en cohérence avec les priorisations données du schéma directeur Gemapi validé par la Communauté de Communes en 2017, le SYMBHI porte aujourd'hui la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement du Vorz amont dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Affluents de l'Isère en Grésivaudan. Ce projet intégré et global vise la protection des enjeux du hameau de la Gorge vis-à-vis des crues torrentielles et la valorisation des enjeux environnementaux du cours d'eau sur ce tronçon.

Le montant estimé au stade d'avant-Projet est d'environ 1,5 M d'€ (estimation des travaux et des études de maîtrise d'œuvre pour le suivi). Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 70%, le reste à charge pour le SYMBHI, entièrement financé par la Communauté de Communes Le Grésivaudan, sera donc d'environ 450 k€.

L'avant-projet a été présenté aux élus du Conseil Municipal de SAINTE-AGNES le 14 Novembre 2023.

Les principes généraux sur lesquels est bâti le projet sont les suivants :

- Conforter le lit torrentiel en stabilisant le fond du lit et en reprenant les protections latérales ;
 - Donner plus d'espace au torrent partout où cela est possible afin d'augmenter la capacité du lit en crue et permettre une re-végétalisation des berges et une diversification des écoulements, propice à la biodiversité ;
 - Limiter les impacts sur la végétation en replantant systématiquement sur tous les tronçons où cela est possible, afin de conserver et améliorer les habitats des milieux aquatiques.
- Le projet consiste en différents types d'aménagements concourant à la protection d'une crue d'amplitude centennale selon un scénario de crue « court » (apport de maté-



riaux d'environ 26 000 m³). Les aménagements seront mis en place entre l'aval de la plage de dépôt et l'aval du Moulin selon les principes suivants :

- Reprise du fond du lit en « step&pool », correspondant à la mise en place de barrettes-seuils et d'un pavage avec des blocs d'une taille adaptée ;
- Elargissement du lit et reprise des protections latérales en arasant les digues en rive droite et en mettant en place des protections de berges peu pentues ;
- Recalibrage ponctuel du Grand Joly et mise en place d'un parcours à moindre dommages pour rediriger les écoulements vers le lit du Vorz ;
- Mise en place d'un parcours à moindre dommages au droit du Moulin : muret en rive droite pour éviter le contournement du torrent par la droite, destruction de l'appentis latéral en conservant la toiture, protection de la face amont du moulin, protection du talus rive gauche en aval du moulin par des enrochements et une fosse de dissipation ;

Sur l'ensemble du linéaire, des aménagements visant le maintien de la trame verte et bleue est prévu en visant la reconquête des habitats alluviaux : du génie végétal sera entrepris sur les protections de berges en techniques dite « mixtes » (lits de plants et plançons, fascines de saules, couches de branches à rejet), avec une diversité d'espèces arbustives et arborées pour concurrencer notamment les espèces exotiques envahissantes comme la Buddléia, omniprésente. Une intégration paysagère des aménagements sera recherchée afin de replacer le torrent dans l'espace de vie des habitants.

Une concertation a été mise en place auprès des riverains depuis le début du projet afin de prendre en compte les perceptions de chacun.

Les études règlementaires, foncières et de conception (PRO) seront engagées en 2024. Les travaux pourront démarrer à l'horizon 2025 (marge d'incertitude liée au foncier).

Travaux de voirie à la Gorge



Comme prévu, un aménagement de la RD 280 qui traverse le Hammeau de La Gorge va être réalisé

La circulation sera apaisée par la mise en place de 2 alternats (croisement D 280 / chemin Etang et pont du Vorz) .

Celui sur le carrefour du chemin de l'Etang permettra d'apporter de la visibilité pour les usagers sortant de cette voirie.

Celui au niveau du ruisseau permettra de réaliser une continuité piétonne avec St Mury.

Les travaux consistent également à créer un cheminement piétonnier entre la limite avec St Mury et le chemin de l'Etang et les 2 arrêts de bus seront traités, afin qu'une traversée piétonne puisse être mise en place à l'arrière des arrêts.

Sur le chemin de l'Etang un coussin berlinois sera mis en place afin de réduire la vitesse sur cette portion de route. Des places de stationnement seront créées sur ce secteur.

Des sens uniques seront créés sur les chemins des Cascades et du Vorz.

L'ensemble de l'aménagement s'inscrit dans l'emprise de la départementale et des voies et parcelles communales.

Demande de subventions :

Coût estimatif des travaux :

Travaux d'aménagement 127540 €

Maîtrise d'œuvre 9460 € TOTAL 137000 €

Plan de financement :

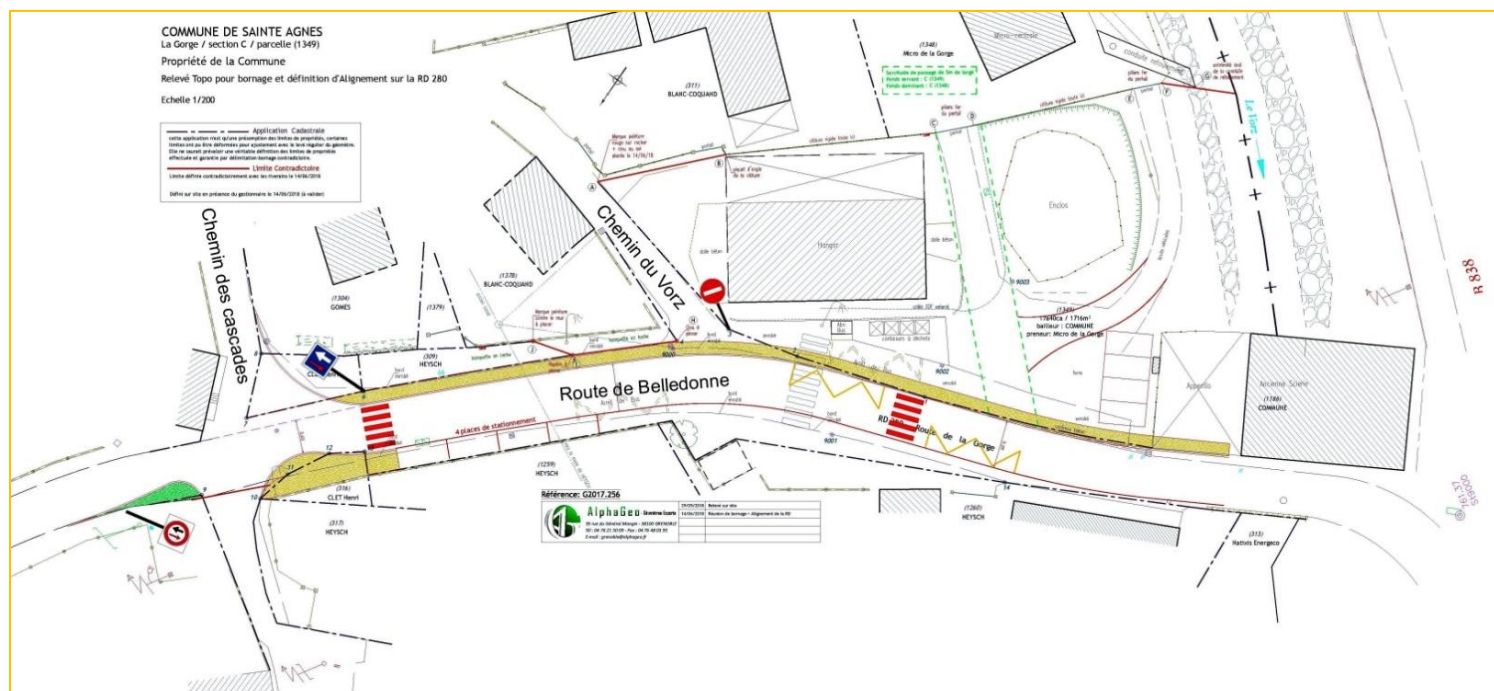
Département (35%) 47950 €

Etat DETR (20%) 27400 €

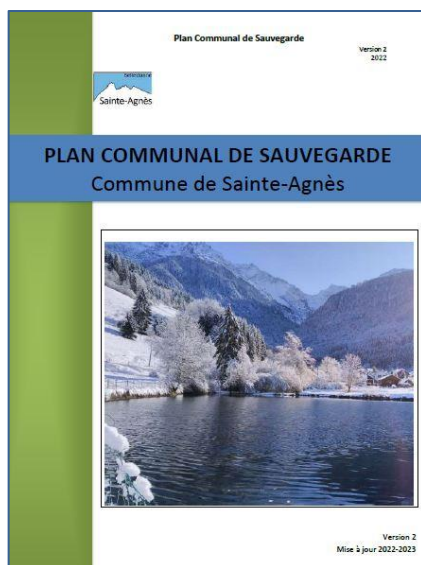
CC Le Grésivaudan 34250 €

Autofinancement 27400 €

Ce pré-projet reste à finaliser...



PCS, 1er exercice



Le 24 novembre dernier a eu lieu un exercice-cadre pour tester le déclenchement du PCS.

L'exercice a été animé par l'élue référente « sécurité ». Une habitante était également présente en tant qu'observatrice.

Le scénario portait sur un très gros orage avec du vent, tempête ayant démarré le soir et se poursuivant la nuit,

des toitures arrachées, des habitants à évacuer. L'objectif de cet exercice était de noter l'organisation mise en place par les élus présents, d'évaluer la capacité à prendre des décisions... Des stimuli ont été ajoutés (intervention fictive de journalistes ou d'habitants affolés), là encore pour évaluer les réactions des membres des cellules de crise.

Des points forts et des axes d'amélioration ont été identifiés. Les élus ont su gérer la situation de crise en tenant particulièrement compte de la sécurité de tous en période de grand vent.

Cet exercice était-il prémonitoire ? En tout cas, ils nous a permis de gérer au mieux, cette fois-ci en exercice réel, la situation concernant l'importante coulée de boue qui s'est abattue au-dessus de la riante colline, le jeudi 14 décembre dernier.

Etre vu pour votre sécurité !



Piétons, Cyclistes, Trotinettes électriques... Nous attirons votre attention sur la nécessité de vous signaler très distinctement la nuit venue, n'hésitez pas à jouer les sapins de Noël et en plus c'est tendance en ce moment ! La circulation des piétons et cyclistes souvent vêtus de couleur sombre peut s'avérer dangereuse sur les routes étroites et mal éclairées de montagne d'autant plus quand certains automobilistes oublient de lever le pied.

Poursuite du remue-méninge pour un lieu de vie partagée au Grand Joly

« Imaginer, c'est hausser le réel d'un ton ! »

Gaston Bachelard



Vous étiez 60 personnes présentes lundi 6 novembre dans la salle du restaurant du Grand Joly pour la restitution participative

faite par Frédéric Delrue, Florence Reisser et Célia David-Mauduit du groupement Terrestre-Bardane qui nous accompagnent sur cette phase du projet. Vous pouvez retrouver les présentations sur le site Sainte-Agnes.fr. Suite à cette soirée un groupe d'une vingtaine de volontaires, motivés pour imaginer et faire vivre le lieu est constitué pour poursuivre les réflexions. Jeudi 23 novembre, ce groupe projet rencontre en distanciel les acteurs de la Marmite et la Cocotte des Adrets mais aussi ceux deux autres tiers lieux en Isère pour questionner leur organisation, mieux comprendre les activités qui fonctionnent bien, les liens entre elles qui renforcent la participation et les synergies. A partir de vos votes et de l'intérêts que vous avez manifesté, certaines activités sont ressorties et mise en avant : Café-Bar-Snack, santé bien-être et esthétique, coworking, auberge (restaurant & gîte), repair café – ressourcerie, événements, accueil séminaire, informations touristique, musique – répétitions, petit commerce. Ces différents pôles ont été approfondis et précisés lundi 11 décembre dernier dans la salle de la bibliothèque. Comment se projette-on dans chaque activité pour qu'elle fonctionne bien, les horaires, le public, les besoins en espaces et les liens avec un sanitaire, un point d'eau, un stockage, un espace cuisine ou repos. Et puis Florence et Célia renversent la situation : nous sommes cette fois chacun un public différents, parent d'élèves de 35 ans, cycliste à la retraite de passage, habitant du balcon de 70 ans, indépendant à son compte de 45 ans : que venons-nous chercher au Grand Joly et pendant que j'y suis qui puis-je rencontrer, quelle activité complèterais ma journée...

Le groupement Terrestre va maintenant reprendre l'ensemble de ces matériaux pour formuler 3 propositions d'agencement qui combinent au mieux des choix d'activités, les liens entre elles, avec les grandes options de reprise des bâtiments et de constructions de nouveaux volumes. A vos agendas !

Ces trois scénarios seront présentés en réunion publique **lundi 5 février 2024.**

Déneigement et entretien des haies



sur la chaussée. Merci de votre compréhension.

Afin de faciliter les opérations de déneigement et notamment la circulation du chasse neige, nous vous demandons de respecter la réglementation en **coupant les branches des arbres et arbustes qui empiètent**

Pour faciliter l'organisation du déneigement sur nos deux communes, une convention a été passée avec la commune de Saint Mury, afin que son employé communal assure le déneigement du hameau de La Gorge dans la continuité de Saint Mury.

Chemins barrés sur notre commune



La route de Pré Marcel a fermé sa barrière au col des Mouilles et des rochers entravent également certains accès à la forêt. Certes le tapon de neige encore inexistant n'empêche pas les plus téméraires de s'aventurer au-delà. Nous rappelons cependant que **l'accès à tous les véhicules motorisés (sauf de secours) est interdit sur toutes les voies forestières communales** et passible d'amende. Outre la gêne occasionnée pour les riverains des hameaux traversés, les promeneurs, et la faune, ces routes ou chemins sont particulièrement impactés par la circulation motorisée en période hivernale. Pour la tranquillité de tous, nous vous remercions de respecter et de faire respecter cette interdiction.

Un nouvel outil d'échange au service des habitants : « LE KIOSQUE »



Un nouvel outil sur Sainte Agnès pour échanger, donner, vendre, prêter et rechercher des services sur la commune. Soit en remplissant un post-it sur le panneau disponible chaque samedi au marché, soit si vous ne pouvez pas vous déplacer en téléphonant au secrétariat, qui le fera pour vous.

Aide à l'acquisition de Vélo électrique (VAE) ou musculaire

A l'image de Grenoble Alpes Métropole, la communauté de communes Le Grésivaudan apporte son soutien financier aux habitants désirant acquérir un vélo « musculaire », électrique ou vélo cargo.



Cette aide complémentaire de celle du SMMAG est attribuée sous condition de ressources. (RFRPP inférieur à 22 983 €)

Pour plus d'infos :

<https://www.le-gresivaudan.fr> puis [Mobilité](#) puis [on vous accompagne](#) puis [aide à l'achat de vélo](#)

Fonds Air Véhicules

Afin d'inciter les professionnels du Grésivaudan à contribuer à l'effort d'amélioration de la qualité de l'air et à la transition énergétique, la Communauté de communes Le Grésivaudan, engagée dans la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial, propose de mettre en place une



aide financière pour soutenir les professionnels du Grésivaudan dans l'acquisition ou la location de longue durée de véhicules utilitaires légers ou de poids lourds faibles émissions.

Les professionnels bénéficiaires sont des personnes morales de droit privé :

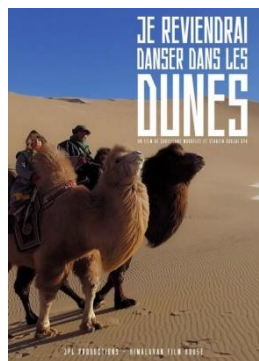
- Microentreprises,
- Très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés,
- PME de moins de 250 salariés dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros,
- Professions libérales,
- Coopératives d'activités et d'emplois,
- Commerçants non sédentaires,
- Associations

Plus d'info : <https://www.le-gresivaudan.fr> puis [Démarques et services](#) puis [Entreprises](#) puis [Fonds Air Véhicule](#)

Des flyers sont également disponibles en mairie



Soirée Mois du Doc à St Mury



Une belle soirée, qui a réuni une cinquantaine de personnes pour un beau voyage dans le désert de Gobi, sur les traces d'une jeune fille nomade qui réalisera son rêve de devenir danseuse

Des bénévoles pour le son et la technique et le verre de l'amitié ensuite, ont contribué à la réussite de la soirée

Christiane Mordelet et Stanzin

Dorjai les réalisateurs du documentaire ont été passionnants dans l'échange après le film. Beaucoup de questions sur le mode de vie des nomades, mais aussi sur les expériences de Christiane qui a emmené des classes de collégiens dans des jumelages en Mongolie, au Ladakh et au Groenland.

Un grand merci aux deux communes, à la bibliothèque et au réseau des bibliothèques du Grésivaudan qui nous permettent chaque année d'organiser cet événement du mois du documentaire

Rendez vous en novembre 2024 pour la prochaine édition !

Et puis début 2024...

Vendredi 19 janvier à 20H30 à Saint Mury

Spectacle-lecture à voix haute

Le complexe du flamant rose...et autres confidences animales

Dialoguer avec le corbeau et le serpent, écouter l'orang-outan tendre un grinçant miroir à notre propre stress et à nos vanités ridicules et croire marcher dans les pas des loups jusqu'à comprendre enfin qu'à l'inverse, ils nous surveillent... Voilà peut-être le moyen de rendre plus drôle et plus poignante l'énigme toujours intacte d'être un humain parmi les autres animaux.



La compagnie de l'Arpenteur, collectif de lecteurs amateurs, nous invite à de brefs détours littéraires, parsemés d'ironie et d'auto-dérision, pour tenter d'ouvrir nos perceptions du monde à d'autres formes de vie de la grande famille.

Entrée libre dans la limite des places disponibles
Tout public à partir de 10 ans

Vie associative



Suite à l'Assemblée Générale du 17 novembre dernier, peu de changement au sein de l'équipe des bénévoles. Julie Chalamel et Chantal Lefebvre, après avoir quitté St Mury, quittent la MJC. Merci à toutes les deux pour ce qu'elles ont apporté à notre association.

Et bienvenue à Marina Collomb et Elise Moussy qui intègrent le CA de la MJC à partir de cette saison.

Voici l'équipe 2023/2024 au complet :

Aurélié BELIARD, Isabelle BONNET, Jacqueline BOURGEAT, Philippe CANDELIER, Marina COLLOMB, Myriam DALMASSO, Catherine DEGROOT, Nicolas GILLET, Mélanie LELOIR, Sabine LEMOINE, Mireille MAGNAN, Elise MOUSSY, Danièle ROUX, Véronique VENGEON.

La suite du programme !



Comme vous avez pu le découvrir sur « la suite du programme », de nombreux moments festifs vous attendent en 2024 avec dès le **dimanche 21 janvier à 16h**, le spectacle **Baba Yaga** de Léana Martin-Cocher pour les **Reines et Rois d'ici** (salle Camille Giroud à St Mury) et ensuite le goûter avec les brioches... les fèves...les couronnes...

Vous aussi, vous aimez le cinéma ?

Voilà pas mal de temps que l'idée fait son chemin à la MJC et nous l'avions évoquée lors de la soirée « Passion cinéma » en octobre dernier : le projet « **du même côté de l'écran** ».

Quésaco ?

Il existe déjà un **petit groupe de co-voiturage pour aller au cinéma à l'Espace Aragon** et nous souhaitons élargir ce groupe à toute personne qui le souhaite. En effet, on peut ne pas avoir envie d'aller au cinéma seul(e), ne pas avoir envie de prendre sa voiture le soir, ou tout simplement par manque de voiture (les ados). Et une voiture sur la route, c'est mieux que 4 !

Si vous êtes intéressés(es), faites-vous connaître sur micsagnes-smury@mjc-mpt-gresivaudan.fr et nous verrons ensemble comment nous organiser.

A très bientôt..... « **Du même côté de l'écran** » !

Passez de très belles fêtes de fin d'année
L'équipe des bénévoles



L'APESAM et les élus des deux communes se sont associées et coordonnées cette année pour faire un marché commun... de NOËL !

Une fréquentation exceptionnelle (ça se bousculait dans les allées !) le matin, un peu moins l'après-midi.

23 exposants étaient présents à l'intérieur (professionnels et amateurs) avec des travaux réalisés par les enfants, et 5 à l'extérieur abrités par le préau de l'école. Un beau rendez-vous apprécié de tous !

Nous rappelons que la garderie de l'APESAM accueille les enfants de maternelle et primaire, tous les jours (sauf mercredi et vacances scolaires!), de 7h10 à 8h40 le matin, et de 16h à 19h le soir, dans les locaux de l'école de Saint Mury. Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez l'APESAM (apesam2@gmail.com).

Au repas des anciens... ça chante !



Les anciens des deux communes se sont retrouvés dimanche 3 décembre, pour un grand repas de 65 convives, préparé par le restaurant le Grand Joly... et animé par notre accordéoniste local et durable, Florent Crebessegues qui a réussi à faire chanter les convives. Magnifique moment toujours aussi plaisant.

La nouvelle Croix de Sainte Agnès :



Cette nouvelle croix a été réalisée par des bénévoles de notre village et à partir d'un don d'une bille de châtaignier débitée en 1993, à l'ancienne scierie de la Gorge (installée sur l'actuel Quater Horse).

Ce morceau a donc attendu 30 ans de séchage, avant d'être usiné, redressé et élevé vers le firmament.

Merci au donateur et aux artisans !

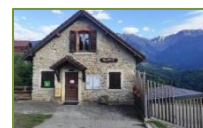
Dons pour l'Eglise et Messe de Minuit



Nous remercions la famille Dubourdeaux pour avoir fait don à l'église d'un piano et d'un harmonium.

La messe de minuit aura lieu dimanche 24 à 22h avec Florent Crebessegues à l'harmonium (qui a aussi animé le repas des anciens)

Vie municipale :



Urbanisme :

Nous vous rappelons que certains travaux (agrandissement, modification d'aspect extérieur, ravalement de façade...), sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Ce peut-être une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC). Ces demandes doivent être déposées en mairie ou par voie dématérialisée pour être instruites. Au cours de cette instruction, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées. Si votre projet est accepté, vous pourrez commencer les travaux (Attention à respecter également les affichages réglementaires sur votre terrain). Avant tout projet, nous vous encourageons vivement à consulter le PLU disponible en mairie et en ligne (<http://www.sainte-agnes.fr/index.php/documents-techniques>). Vos élus sont également disponibles pour vous aider à identifier les dispositions applicables à la zone sur laquelle se situe votre projet.

Nous vous rappelons que vous pouvez également retrouver tous les actes depuis 2020 sur le site <https://sainte-agnes.fr/>

NAISSANCES :

Ebène GONON née le 27 novembre 2023 - le Fay

DECES :

COLLOMB-REY Fernand décédé le 24 novembre 2023
la Perrière

Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :

Mardi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur rdv

Accueil téléphonique :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredi 8h30 à 12h30, Vendredi de 9h à 11h

Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84

Email : mairie@sainte-agnes.fr

Web : www.sainte-agnes.fr